

YER					
TIRAS	Maurice	1 ^{er} Adjoint	80, Front de Mer	"	"
CHEDEREUX	Marcel	2 ^o Adjoint	'Zette' Coules de Maro	"	"
ENUSSEAU	Robert	3 ^o Adjoint	"	"	"
CHEBER	Pierre	Counsell. Municipal	"	"	"
SCAYE	Gilbert	"	Aile des Nids	"	"
A HAUT	Jean	"	"	"	"
REIX	Christian	"	18, av ^e Conche de Chag	"	"
ERLAND	Annie	"	Cours de l'Europe	"	"
GILLARD	Louis	"	St, av ^e Gte conche	"	"
ONGRAND	Marcel	"	"	"	"
AMOUCHE	Pierre	"	"	"	"
INTANILLE	René	"	"	"	"
MASSE	Jean	"	"	"	"
ANOUE	Charles	"	"	"	"
TOUCHOT	Charles	"	"	"	"
ANUSSG	René	"	St, av ^e Pontallac	"	"
BOUGET	Rene	"	rue des Sables	"	"
BOUCHET	Pierre	"	av ^e Gte Albert 1 ^{er}	"	"
GALLAND	Edward	"	"	"	"
BOUJARD	Jean	"	38, rue de la République	"	"
SARTEAU	Emile	"	av ^e Gte Place	"	"
FACHET	Bernard	"	1, rue Paul Metadier	"	"
ARM BOULAN	Robert	"	Javotte av ^e G. Zola	"	"
PETOUS	Maurice	"	60, av ^e des Tilleuls	"	"
TOUCHE	Madelaine	"	6, rue Notre-Dame	"	"

app. le
62

app. le
63

Décide

- que le nouvel échelonnement indiciaire afférent aux emplois ayant fait l'objet d'une révision par arrêté ministériel sus visé du 27 Juin 1952 sera applicable au personnel susceptible d'en bénéficier, dans les conditions fixées notamment par l'article 2 de cet arrêté.

- dit que les rémunérations correspondantes seront mandatées sur les articles du budget 1952 spécialement réservés au paiement des salaires du personnel communal.

Approuvé à l'unanimité

Cession de Construction provisoire (M. Brumusseau)

Par lettre en date du 26 Juillet 1952, M. le Directeur Départemental de la Construction a fait connaître son intention de proposer au Service des Domaines la cession, à titre gratuit à la ville du baraquement sis route de la Tremblade sur un terrain appartenant à M. Botton

Le Conseil Municipal

Tu - la lettre de M. le Directeur du Ministère de la Construction.

Tu l'avis de la Commission des Travaux et de celles des Finances du 25-9-1952.

Décide

- d'accepter la cession à titre gratuit du baraquement sis route de la Tremblade

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession

- de prendre à sa charge le règlement du loyer des sols de M. Botton à compter de la date de cession

- que la dépense pour 1953 sera imputée sur le chapitre XXXI "dépenses imprévues".

Approuvé à l'unanimité

Régularisation d'achat de terrains à Thury-Saint-Sigismond (M. Brumusseau)